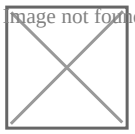

COMMENT CALCULER L'ANCIENNETE

Par **Pam**, le **06/02/2015** à **17:17**

Bonsoir

Comment calculer l'ancienneté d'un salarié qui a été embauché le 9/02/2009 en arrêt maladie à partir du 05/01/2013 jusqu'au 31/01/2015
En invalidité à compter du 1er février 2015
Reconnu inapte le 2 février 2015 sans possibilité de reclassement
procédure de licenciement qui va être engagée pour une rupture de contrat au 26 février 2015

Un peu perdue je l'avoue
Sûre 4 années pleines + 1 mois de préavis pour ce qui concerne le mois de janvier et février 2015 je ne sais pas

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **06/02/2015** à **18:59**

Bonjour,
Cela devient difficile de vous répondre car vous aller bientôt occuper occuper tout le forum...
Je vous ai déjà indiqué que les périodes d'arrêt-maladie non professionnelle n'entrent pas dans l'ancienneté sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable...
Il est quand même curieux que dans une entreprise aucun conseil ou comptable ne puisse être consulté si vous n'avez pas eu la formation indispensable y compris la chambre patronale...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés